

Informations
sur l'exécution des
peines et mesures

1/2011

bulletin info info bulletin

Coup de projecteur:
Le plan individuel
d'exécution



© Peter Schultze



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de justice et police DFJP
Office fédéral de la justice OFJ
Unité Exécution des peines et mesures

Stimuler la curiosité et l'intérêt

Le projet pilote «Formation dans l'exécution des peines» (Fep) a fait l'objet d'une évaluation scientifique

Certains détenus présentent des lacunes considérables dans leur formation de base. Le projet pilote Fep a été lancé en 2007 dans le but de les combler. L'Université de Fribourg a évalué ce projet scientifiquement. Les quatre chercheurs responsables nous expliquent le déroulement du projet et tirent un premier bilan.

Ueli Hostettler, Marina Richter, Chris Young, Roger Kirchhofer

On constate dans le système pénitentiaire suisse un besoin de formation de base chez les détenus. Comme le révèlent des études internationales sur la formation en milieu carcéral, ce besoin devrait être couvert par une offre bien structurée, fondée sur un plan d'études et organisée par du personnel enseignant qualifié. Ce type de formation contribue à la resocialisation car il permet, malgré la privation de liberté et les autres restrictions, de bien préparer le détenu à la vie à l'extérieur. Il vient par ailleurs enrichir le quotidien des détenus.

Le projet pilote «Formation dans l'exécution des peines» (Fep) qui a duré trois ans (il s'est



en partant de la gauche: Ueli Hostettler, dr ès phil., anthropologue social, responsable du projet; Chris Young, lic. ès phil., sociologue, doctorant-assistant; Marina Richter, dr ès sc., géographe, doctorante-assistante; Roger Kirchhofer, lic. ès phil., sociologue, collaborateur scientifique. Tous sont des collaborateurs du Domaine Sociologie, politiques sociales et travail social de l'Université de Fribourg.

achevé à l'automne 2010) constitue une expérience concluante et une étape importante pour la Suisse. Les participants, les enseignants et les collaborateurs des établissements pénitentiaires sont unanimes quant à ses effets positifs. Les jalons politiques et organisationnels pour l'extension du projet Fep ont été posés par la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP) dans sa décision de novembre 2009. D'ici 2015, l'offre sera progressivement étendue à 27 établissements. La formation de base fera ainsi partie intégrante d'un système interdisciplinaire d'exécution des peines.

proposées que de façon sporadique, ne faisaient pas directement partie du mandat que

les établissements devaient assumer vis-à-vis des détenus et, surtout, n'étaient pas reliées entre elles. Elles obéissaient avant tout à une logique d'occupation du temps libre,

comme on pouvait le voir aux types de cours proposés (cours de langue, de loisirs créatifs et d'informatique), mais aussi à leur organisation (les cours avaient généralement lieu durant le temps libre et étaient payants) et à leur caractère peu contraignant (pas d'objectifs pédagogiques vérifiables) (voir encadré «Les établissements pilotes»). Les détenus n'étaient donc guère incités à y participer.

Le projet pilote Fep a été financé par la fondation Drosos à Zurich et dirigé par la section de Suisse centrale des Œuvres suisses d'entraide ouvrière (OSEO). Son objectif était de mettre en place une offre de formation de base structurée et uniforme.

La Fep s'adressait en premier lieu aux détenus qui présentaient des lacunes dans leurs

«Le projet Fep offre aujourd'hui la possibilité de remplir le mandat formulé par le nouveau CP»

Les établissements pilotes

Les six établissements pilotes assuraient des formes d'exécution diverses et prenaient en charge aussi bien des hommes que des femmes:

- Prison d'Affoltern a.A. (ZH)
- Centre d'exécution des mesures de Bitzi (SG)
- Etablissements de Hindelbank (BE)
- Prison cantonale de Realta (GR)
- Etablissement pénitentiaire de Schöngrün (SO)
- Etablissements de Thorberg (BE)

Pour deux établissements de la Suisse romande – Bellechasse (FR) et La Tuilière (VD) –, le projet n'a débuté qu'en 2009 et durera jusqu'en 2011. Cette phase fera l'objet d'une évaluation spécifique.

Evaluation préalable des acquis scolaires

L'offre de formation professionnelle est bien développée dans les établissements suisses d'exécution des peines mais on ne peut pas en dire autant des autres offres de formation. En effet, ces dernières n'étaient jusqu'à présent



Un cours Fep au centre de mesures de Bitzi (SG).

connaissances élémentaires ou qui rencontraient des difficultés de communication en raison d'une maîtrise insuffisante de la langue. La formation avait lieu une demi-journée par semaine et était rétribuée, au même titre que le travail, par une rémunération. Elle se déroulait en petits groupes de quatre à six personnes et comprenait une partie individuelle et une partie en groupe. Pour tout nouveau participant, une évaluation des acquis scolaires était réalisée par les enseignants, ce qui permettait

Les chiffres

Pour l'évaluation, **90 entretiens individuels et 28 entretiens de groupe** ont été menés en vue de recueillir l'avis **des détenus** sur l'offre de formation mais aussi d'en savoir plus sur leurs attentes et les bénéfices qu'ils en ont retirés. De plus, l'organisation de la formation et le **contenu des cours** ont été **passés au crible** lors de visites sur place auxquelles **26 demi-journées** ont été consacrées. **166 interviews** ont été réalisées en quatre temps (**une première série avant le lancement du projet et les autres dans le cadre du suivi annuel**) avec des collaborateurs de domaines et de niveaux hiérarchiques différents. L'enquête sur les **acquis scolaires a concerné 1694 personnes**. Une évaluation des **progrès** (avis des participants, du personnel enseignant et des collaborateurs des établissements) a été réalisée chez **315 participants** (cf. Hostettler, Kirchofer, Richter et Young 2010).

d'identifier les lacunes et de définir des objectifs d'enseignement. Pour être admis à la formation de base, un besoin réel de formation devait être constaté. Ainsi, certains détenus pouvaient être forcés de prendre part à la formation de base même s'ils n'en avaient aucune envie.

Evaluation et résultats

La phase pilote a été évaluée par un groupe de recherche de l'Université de Fribourg. Des participants à la formation, des enseignants, des collaborateurs et les directeurs des établissements pénitentiaires de même que le personnel du centre de compétence pour la Fep ont été interrogés, ce qui a permis de recueillir des points de vue différents. Les rapports intermédiaires et les échanges avec les responsables du projet ont permis d'avoir un feedback de l'évaluation tout au long du processus (voir encadré «Les chiffres»).

Voici les questions importantes qui se sont fait jour suite aux différentes discussions, enquêtes et observations:

- Un projet comme Fep, qui fait appel à des enseignants de l'extérieur, peut-il être mis en œuvre dans une prison sans que la sécurité, le déroulement ordinaire d'une journée ou la «paix intérieure» s'en trouvent

affectés? Qu'en est-il si un nombre plus important de détenus s'absentent de leur poste de travail?

- Les détenus qui suivent la formation de base sont-ils intéressés par une participation à long terme? Sont-ils suffisamment motivés et ont-ils l'endurance nécessaire pour cela?
- Que leur apporte cette formation?

La Fep permet de trouver des solutions flexibles

Trois ans après le lancement du projet, les évaluateurs constatent que les appréhensions formulées au départ par les collaborateurs des établissements pénitentiaires ont, pour la plupart, été dissipées. Concernant les problèmes de coordination de la Fep avec les autres secteurs des établissements, des solutions satisfaisantes ont en général rapidement pu être trouvées. Les tensions entre le secteur travail et celui de la formation sont partout restées modérées et ont pu être abordées avec souplesse et résolues. Il faut dire qu'avec la crise financière et le recul des commandes que celle-ci a engendré dans les établissements, les craintes que la Fep éloigne les détenus du travail se sont envolées. Les collaborateurs, même ceux qui étaient au départ sceptiques, estiment pour la plupart que la formation proposée est judicieuse et que l'amélioration des compétences linguistiques des détenus a un effet positif sur le quotidien de l'établissement. Il ressort de l'évaluation qu'aucun problème grave de sécurité en lien avec la Fep n'est

survenu pendant la durée du projet. La multiplication des mouvements au sein des établissements a cependant, dans certains cas, conduit à une augmentation de la charge de travail pour le service

de sécurité. L'utilisation des ordinateurs était soumise à des règles strictes. Par souci de sécurité, les participants n'avaient pas accès à Internet.

La Fep est vue comme une chance par les participants

La durée de la formation était de 22 semaines en moyenne, mais elle pouvait varier considérablement d'un établissement à un autre. Les participants se sont montrés motivés et persévérants. Parmi les 904 détenus ayant pris part à la formation, 21,8% l'ont arrêtée avant la fin, le plus souvent pour des raisons indépendantes de leur volonté comme un transfèrement, une

«Le projet Fep permet aux détenus de retrouver un semblant de normalité dans leur quotidien carcéral»

libération ou une maladie. Seules trois personnes ne sont pas allées au bout de la formation car elles estimaient qu'on leur en demandait trop. Le refus, le manque de motivation ou la perturbation des cours ont conduit à l'arrêt de la formation de base dans 22 cas, soit 2,4% (voir tableau). 97% des participants, y compris les détenus contraints à y prendre part, suivraient certainement ou pourraient à nouveau une formation de base.

Réalisation des objectifs

Les objectifs d'apprentissage définis par les enseignants en fonction des besoins de chacun ont été largement atteints de l'avis même des participants mais aussi de celui des enseignants. Les collaborateurs des institutions ont reconnu que les participants avaient fait des progrès, notamment dans leur aptitude à la communication, mais plus rarement dans leur comportement social.

Une analyse de régression multiple révèle que la participation volontaire a des effets plus positifs sur la réalisation des objectifs. L'âge et la langue maternelle ont également joué un rôle déterminant. Ainsi, les participants les plus âgés ont plus largement atteint leurs objectifs que les plus jeunes; en va de même des détenus de langue maternelle française ou allemande par rapport à ceux qui avaient une autre langue maternelle. Cette situation peut cependant s'expliquer par le fait que ces personnes avaient des objectifs différents à atteindre. Si l'objectif consistait à apprendre l'allemand (pour les étrangers), celui-ci n'a été souvent que partiellement atteint. Les autres facteurs qui ont favorisé la réalisation des objectifs sont les suivants: le fait de disposer d'une expérience scolaire, d'avoir déjà suivi une formation élémentaire et donc de justifier d'une expérience pédagogique. A noter que la motivation et la durée de la formation de base n'ont eu aucune influence sur la réalisation des objectifs, puisque ces derniers ont été définis en fonction de la durée de la formation.

Bonne utilisation de la phase pilote

L'évaluation montre que la phase pilote du projet Fep a bien été utilisée. L'expérience accumulée peut aider à relever les défis techniques et organisationnels posés par l'extension du projet, qui vient de débiter. L'ampleur que va prendre le projet Fep et sa complexité ne doivent pas faire perdre de vue l'intérêt pédagogique. Ce projet offre aujourd'hui la possibilité de remplir le mandat formulé par le nouveau CP. Le concept de formation du projet Fep – offre de formation dans les établissements, plan d'études, centre de compétence, recrutement central, gestion et formation continue des enseignants – va bien au-delà de ce qui existe déjà dans les établissements pénitentiaires suisses. C'est un outil efficace qui permet d'amener certains changements chez l'individu, même si les effets à long terme de ces changements sont difficiles à évaluer d'un point de vue scientifique.

«D'ici 2015, l'offre sera progressivement étendue à 27 établissements»

Les détenus ont affirmé à plusieurs reprises que le projet Fep leur permettait de retrouver un semblant de normalité dans un quotidien carcéral qu'ils considèrent surtout comme rempli de contraintes. Le fait qu'on leur propose une formation leur montre que le système peut les percevoir et les traiter comme des individus à part entière. Même dans des conditions institutionnelles difficiles, des personnes au vécu souvent très lourd peuvent ainsi être touchées aussi bien sur le plan émotionnel que

personnel: la curiosité et l'intérêt de ces personnes s'en trouvent stimulées, ce qui leur donne un nouvel élan. Il s'agit là d'une condition

sine qua non pour qu'elles apprennent quelque chose et améliorent éventuellement leur comportement. En ce sens, la formation peut harmoniser le paradoxe de l'objectif de l'exécution des peines, lequel prive les détenus de liberté tout en les préparant à vivre en société sans commettre d'infractions.



L'utilisation des ordinateurs est soumise à des règles strictes (ici: établissement pénitentiaire de Schöngrün [SO]).

Motifs d'arrêt de la Fep, tous les établissements, 2007–2010

Motifs	Nbre de personnes (total = 904)	en %
Transfèrement / Libération	129	14,3
Evasion / Maladie	30	3,3
Autres motifs	16	1,8
Manque de motivation	13	1,4
Refus	6	0,7
Perturbation des cours	3	0,3
Total	197	21,8

Source: Hostettler et al. 2010

Pour en savoir plus sur le projet Fep

Ueli Hostettler, Roger Kirchhofer, Marina Richter et Chris Young 2010. Bildung im Strafvollzug BiSt: Externe Evaluation – Schlussbericht. Fribourg: Université de Fribourg, Sociologie, politiques sociales et travail social (rapport disponible uniquement en allemand)

<http://iobic.de/strafvollzug-unifribourg>
<http://www.fep.ch>

Impressum

Editeur

Office fédéral de la justice, Unité Exécution des peines et mesures

Walter Troxler

Tél. +41 31 322 41 71

walter.troxler@bj.admin.ch

Rédaction

Dr. Peter Ullrich

peter.ullrich@bj.admin.ch

Folco Galli

folco.galli@bj.admin.ch

Claude Véronique Tacchini

claudette.tacchini@bj.admin.ch

Charlotte Spindler

journaliste RB, Zurich

Traduction

Raffaella Marra

Administration et logistique

Andrea Stämpfli

andrea.staempfli@bj.admin.ch

Mise en page

Centre des médias électronique CME, Berne

Impression et distribution

OFCL – Centre média de la Confédération, Berne

Présentation

Atelier graphique Thomas Küng, Lucerne

Commandes, questions et changements d'adresse sur papier

Office fédéral de la justice

Unité Exécution des peines et mesures

CH-3003 Berne

tél. +41 31 322 41 28, secrétariat

fax +41 31 322 78 73

andrea.staempfli@bj.admin.ch

Version Internet

www.ofj.admin.ch → Documentation → Périodiques →

Bulletin info

Copyright / Reproduction

© Office fédéral de la justice

Reproduction autorisée moyennant l'indication de la source et l'envoi d'un justificatif.

36^{ème} année, 2011 / ISSN 1661-2604



▪ **bulletin info** ▪
▪ **info bulletin** ▪